

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01743

Numéro SIREN : 343 276 580

Nom ou dénomination : AUDIT CONSEIL EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2020 sous le numéro de dépôt 10436

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/10436

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : AUDIT CONSEIL EXPERTISE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 343 276 580

N° gestion : 1987 B 01743

AUDIT CONSEIL EXPERTISE

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros

Siège social : 17 Boulevard Augustin Cieussa

13007 Marseille

343 276 580 R.C.S Marseille

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2020

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des associés, statuant aux conditions de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du président,

prenant acte

- de la démission de M. Antoine VINCENTI de son mandat de commissaire aux comptes suppléant en date du 29 décembre 2019,
- du décès de M. Jean-Marc EYSSAUTIER, commissaire aux comptes titulaire, en date du 24 janvier 2020,

décide en conséquence de nommer :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Patrice SEJNERA, demeurant 25 rue Sylvabelle – 13006 Marseille. Le mandat de Monsieur Patrice SEJNERA viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2021,
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société AUDITA, 25 rue Sylvabelle – 13006 Marseille, 442 724 704 RCS Marseille. Le mandat de la société AUDITA viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2021,

Monsieur Patrice SEJNERA est également chargé de la mission complémentaire de contrôle légal des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des associés, statuant aux conditions de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la Loi.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par le Président
M. Guy CASTINEL

